

Compte d'exploitation 2023

	2023	2022
PRODUITS		
Donations et soutiens	50 000,00	75 800,00
Contribution Loterie Romande (VS)	50 000,00	60 000,00
Autres donations et soutiens	-	15 800,00
Contributions du secteur public	34 500,00	345 500,00
Confédération	-	300 000,00
Canton (Valais)	34 500,00	45 500,00
Communes	-	-
Produits des livraisons et prestations (honoraires perçus)	1 056 093,54	822 262,91
Variation du capital des fonds	267 027,59	96 248,81
Total produits	1 407 621,13	1 339 811,72
CHARGES		
Charges de personnel	1 115 495,91	1 021 735,85
Salaires bruts	932 938,45	848 811,70
Prestations des assurances sociales	-10 792,70	-25 624,15
Charges sociales	164 336,74	153 299,70
Frais de déplacement et représentation	15 929,32	16 777,93
Prestations de travail de tiers / civilistes	5 334,00	11 756,10
Variation provision heures supplémentaires et vacances	3 000,00	12 000,00
Autres charges de personnel	4 750,10	4 714,57
Charges d'exploitation	271 162,72	311 351,16
Frais externes	214 677,07	268 312,15
Charges de locaux et d'administration	24 889,45	19 327,00
Charges de communication	14 469,96	12 866,61
Honoraires	17 126,24	10 845,40
Total charges	1 386 658,63	1 333 087,01
Résultat d'exploitation	20 962,50	6 724,71
Résultat financier	18 498,68	-68 350,02
./. Charges financières	-2 025,44	-1 546,52
+ Plus / - Moins-values boursières	15 371,57	-71 396,65
+ Produits financiers	5 152,55	4 593,15
Résultat annuel	39 461,18	-61 625,31

Bilan au 31 décembre 2023

	31.12.2023	31.12.2022
ACTIF		
Actif circulant	383 600,25	612 744,95
Liquidités	53 024,35	145 592,00
Créances résultant de prestations	299 192,05	436 318,55
Autres créances à court terme	1 569,25	1 428,20
Comptes de régularisation des actifs	29 814,60	29 406,20
Actif immobilisé	442 299,44	426 927,87
Immobilisations corporelles	1,00	1,00
Immobilisations financières	442 298,44	426 926,87
Total actif	825 899,69	1 039 672,82
PASSIF		
Engagements à court terme	180 436,40	166 643,12
Dettes résultant de livraisons et de prestations	65 021,49	52 559,91
Autres dettes à court terme	16 033,70	4 932,09
Comptes de régularisation des passifs	99 381,21	109 151,12
Capital des fonds	43 787,91	310 815,50
Capital de la fondation	601 675,38	562 214,20
Capital de base	120 000,00	120 000,00
Capital lié	424 000,00	424 000,00
Capital libre	57 675,38	18 214,20
Total passif	825 899,69	1 039 672,82

**Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
au Conseil de fondation de la Fondation pour le développement
durable des régions de montagne à Sion**

Comptes annuels 2023

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de variation des capitaux et annexe) de la Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM) à Sion pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023. Conformément à la norme Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC, aux exigences légales et aux statuts, incombe au bureau de la fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des audits, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles auprès de la fondation contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des audits et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP RPC, et qu'ils ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Sion, le 14 juin 2024

**L'ORGANE DE CONTRÔLE :
INSPECTION CANTONALE DES FINANCES**

Le chef de service :



Peter Schnyder
Expert-réviseur agréé

Le réviseur responsable :



Christian Zermatten
Expert-réviseur agréé

Annexes :

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de variation des capitaux et annexe)